



AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Élisabeth Charest, directrice-générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun :

QUE le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le septième jour du mois de d'avril 2026, au lieu habituel de ses séances, a adopté le projet de règlement suivant :

Le Règlement numéro 2026-04 : Règlement modifiant le règlement de zonage 03-2007 ;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le quatrième jour du mois de mai 2026 à compter de 19h00 dans la salle du conseil située au 268 rue Principale, à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou tout autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Une copie de ce projet de règlement est disponible au bureau municipal de la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ce 13^e jour d'avril 2026

Élisabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée, **ÉLIZABETH CHAREST**, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, résidante de Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché conformément à la Loi en affichant entre 9h et 17h le 13^e jour d'avril 2026 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour d'avril 2026

Élisabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière